

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

*N.REF : JJG/CB
DC N° 21.679*

DECISION

*Portant établissement des tarifs pour l'utilisation
de la Maison des Associations
(Régie N°43000-8)*

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 30 octobre 2019 (DC N°19/634) portant établissement des tarifs pour l'utilisation de la Maison des Associations à compter du 1^{er} janvier 2020 rendue exécutoire le 04 novembre 2019,

. Vu la décision en date du 02 septembre 2020 (DC N°20/299) portant établissement des tarifs pour l'utilisation de la Maison des Associations, rendue exécutoire le 08 septembre 2020,

. Vu la décision en date du 15 mars 2021 (DC N°21/070) portant établissement des tarifs pour l'utilisation de la Maison des Associations, rendue exécutoire le 19 mars 2021,

DECIDE

- de fixer à compter du 10 janvier 2022, les tarifs de la Maison des Associations, comme suit :

▪ **Associations royannaises**

Salles de réunion	Superficie	Capacité d'accueil Personnes assises /Debout	Tarifs horaires
Sarah Bernhardt	210 m ²	160 / 210	5,15 € / heure
Pablo Picasso	70 m ²	60 / 70	4,10 € / heure
Alphonse Daudet	55 m ²	40 / 50	3,10 € / heure
Paul Decauville	55 m ²	40 / 50	3,10 € / heure
René Coty	40 m ²	30 / 40	2,05 € / heure
Guillaume Gillet	27 m ²	15 / 19	2,05 € / heure
Estuaire - bureau	16 m ²	6 / 8	1,05 € / heure
Balingen -bureau	14 m ²	6 / 10	1,05 € / heure
Gosport - bureau	10 m ²	3 / 5	1,05 € / heure
Terre de Bry - bureau	9 m ²	3 / 5	1,05 € / heure
Tokushima - bureau	8 m ²	3 / 4	1,05 € / heure
Tisanerie	10 m ²	3 / 5	1,05 € / heure

Associations royannaises signataires de la Charte de la Vie Associative :

- 8 heures d'occupation gratuite par mois. Facturation à partir de la 9^{ème} heure.
- Gratuité de la salle réservée pour une Assemblée Générale.

▪ **Institutions, Personnes morales, Syndic de copropriétés, Associations non royannaises**

Salles de réunion	Forfait ½ journée	Forfait Journée	Permanence + 10 fois/an Forfait ½ journée	Permanence + 10 fois /an Forfait journée
Sarah Bernhardt	92,70 €	164,80 €		
Pablo Picasso	82,40 €	144,20 €		
Alphonse Daudet	72,10 €	123,60 €		
Paul Decauville	72,10 €	123,60 €		
René Coty	61,80 €	103,00 €		
Guillaume Gillet	51,50 €	82,40 €		
Estuaire - bureau	20,60 €	37,10 €	15,45 €	28,85 €
Balingen - bureau	20,60 €	37,10 €	15,45 €	28,85 €
Gosport - bureau	18,50 €	34,00 €	14,40 €	26,80 €
Terre de Bry - bureau	18,50 €	34,00 €	14,40 €	26,80 €
Tokushima - bureau	18,50 €	34,00 €	14,40 €	26,80 €

▪ **Organismes et associations patriotiques, politiques ou exerçant une mission d'intérêt général ou caritative**

Gratuité

*Toute réunion ou activité avec entrée payante fera l'objet d'une tarification spécifique. Veuillez consulter la Maison des Associations.
Dans l'éventualité où une salle correspondant à la capacité d'accueil souhaité ne serait pas disponible, une superficie supérieure sera attribuée. Le tarif appliqué sera celui de l'espace initialement demandé.*

▪ **PHOTOCOPIES**

Tarifs unitaires	Format A4		Format A3	
	Papier fourni par l'association	Papier non Fourni	Papier fourni par l'association	Papier non fourni
Noir et Blanc	0,07 €	0,15 €	0,14 €	0,30 €
Couleur	0,48 €	0,60 €	0,94 €	1,20 €

▪ **PLACARDS**

	Forfait semestre	Forfait annuel
Taille S	14,00 €	20,50 €
Taille M	18,00 €	29,50 €
Taille L	22,00 €	38,10 €
Taille XL	31,00 €	56,20 €

▪ **VIDEOPROJECTEUR**

Prêt gratuit
Chèque de caution de
90 € à verser lors de la remise du
matériel

▪ **ORDINATEUR PORTABLE**

Prêt gratuit
Chèque de caution de
600 € à verser lors de la remise du
matériel

▪ **FORUM DES ASSOCIATIONS**

Location d'un stand	Tarifs
2m ² (2m x 1m)	Gratuité
4m ² (4m x 1m)	24,70 €
6m ² (6m x 1m)	37,10 €
8m ² (8m x 1m)	49,40 €
10m ² (10m x 1m)	61,80 €

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 7083, 7521 et 7525 – Fonction 025
Du budget communal.

Fait à ROYAN, le 22 décembre 2021
Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

